

AVIS URBANISME

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de :
permis d'urbanisme

Le demandeur est **LUTEX SPRL** dont les bureaux se trouvent Parc Ind. des Hauts Sarts 1e avenue, 22/40 à 4040 Herstal.

Les terrains concernés sont situés à **4601 Argenteau, Rue de Wixhou(ARG), cadastrés Division 3, section A n°161- 162- 164B.**

Le projet consiste en **la transformation d'une ferme en 15 logements.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial car le projet implique une dérogation au plan de secteur (Zone de Parc).

Nous vous signalons donc que cette enquête est ouverte à l'Echevinat de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (service Urbanisme), rue de Mons n°11 à Visé.

Le dossier peut être consulté, du **08 septembre 2023 au 22 septembre 2023 inclus**, auprès du Service Urbanisme, rue de Mons, 11 à 4600 Visé, les jours ouvrables sur rendez-vous **uniquement** à prendre par mail (xaviere.gilson@vise.be) ou par téléphone (04/374.84.85).

Des explications techniques pourront vous y être fournies.

Une permanence sera organisée par un agent communal, à la même adresse, le samedi 16/09/2023 de 8h30 à 11h30, sans rendez-vous.

Les **réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège communal de la Ville de Visé, soit par courrier postal (rue des Récollets n° 1-3 à 4600 VISE), soit par e-mail (xaviere.gilson@vise.be), soit remises au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE), avant la date de la clôture de l'enquête fixée le **22 septembre 2023 à 15 heures au Service Urbanisme.**

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention :
Enquête publique – LUTEX SPRL – 2023/083

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme MARCHAND, service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE)

Visé, le 1er septembre 2023.